



**CONVENTION DE PARTENARIAT
« VILLE - ETAPE »
72^{ème} EDITION DU TOUR CYCLISTE DE LA GUADELOUPE**

N° 2023-19

Entre,

Le Comité régional de Cyclisme - Îles de Guadeloupe
Représenté par Monsieur Frédéric THEOBALD en sa qualité de Président.

Domicilié au Vélodrome Amédée DETRAUX
97122 BAIE-MAHAULT

D'une part,

Ci-après dénommé « le Comité »

Et,

La Communauté d'Agglomération du Nord Basse Terre,
Représentée par Monsieur Guy LOSBAR, en sa qualité de Président dûment mandaté,

Dont le siège est ZAC de Nolivier – 97115 SAINTE-ROSE

D'autre part,

Ci-après dénommée « la CANBT »

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article I – OBJET DE LA CONVENTION

Le Comité, organise la compétition cycliste suivante :

- du 4 au 13 août 2023, le 72^{ème} Tour de la Guadeloupe UCI 2.2.

Cet évènementiel grand public représente un moment fort du calendrier sportif local.

A ce titre, la CANBT accepte de financer les étapes suivantes :

- Le départ de la 5^{ème} étape du 72^{ème} Tour de la Guadeloupe UCI 2.2, le mercredi 9 août 2023 à **DESHAIES**,
- Le départ de la 7^{ème} étape du 72^{ème} Tour de la Guadeloupe UCI 2.2, le vendredi 11 août 2023 à **SAINTE-ROSE**,
- L'arrivée de la 7^{ème} étape du 72^{ème} Tour de la Guadeloupe UCI 2.2, le vendredi 11 août 2023 à **PETIT BOURG**.

Article II – PARTICIPATION FINANCIERE

Une participation financière à hauteur de trente mille euros (30 000.00 €) sera versée par la CANBT au Comité selon la procédure habituelle, afin de permettre l'organisation des départs à **DESHAIES** et **SAINTE-ROSE** ainsi que l'arrivée à **PETIT BOURG**.

Article III – DUREE

La présente convention prend effet dès signature des parties. Elle prend fin à l'issue de la compétition du 72^{ème} Tour Cycliste international de la Guadeloupe, soit le 13 août 2023 en accord avec les différents articles de la présente convention.

Article IV – LITIGES

Toutes contestations ou litiges pouvant résulter de l'interprétation – de l'exécution et/ou du terme du présent contrat sera soumis au Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Fait à Baie-Mahault, le

LE PRESIDENT,
DU COMITE

LE PRESIDENT,
DE LA CANBT

Frédéric THEOBALD

Guy LOSBAR